

Offre d'emploi : Professeur·e de clarinette en école de musique associative / musique traditionnelle orale

Nature du contrat : CDD de 10 mois (de septembre 2023 à juin 2024)

Employeur : Association Les Brayauds-CDMDT63

Contexte : remplacement congé maternité et parental

Lieu : Le Gamounet, Saint-Bonnet-près-Riom (63)

Horaire de service hebdomadaire : environ 7h, réparties sur mardi / mercredi (+ environ 40h de réunions pédagogiques annualisées)

Convention collective : ÉCLAT

Statut : Professeur

Coefficient : 280

Salaire brut mensuel : environ 578 euros (dépendra du nombre exact d'heures)

*****Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à contact@brayauds.fr avant le 30 juin 2023*****

Possibilité de ne prendre qu'une partie du poste.

Description du poste :

Orchestre à l'école "Oral Orquestra" : environ 2h de service par semaine (le mardi)

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un orchestre à l'école qui développe les apprentissages par l'oralité à travers des répertoires de musiques traditionnelles du Massif Central. Les enfants apprennent les morceaux en écoutant et en regardant. Chaque morceau du répertoire est arrangé pour orchestre. En septembre 2023 il s'agira d'une nouvelle promotion d'une vingtaine de CM1, accompagnés par leur professeur des écoles, qui seront donc toutes et tous débutants.

L'orchestre est organisé en 5 pupitres (clarinette, cornemuse, vielle à roue, violon, accordéon diatonique) de 4 à 6 élèves chacun. Chaque pupitre est encadré par un professeur·e de l'instrument concerné.

L'orchestre à l'école a lieu chaque mardi. Il commence par une réunion de l'équipe pédagogique de 13h30 à 14h, puis une séance avec les enfants en pupitre de 14h à 15h et enfin une séance d'orchestre (encadrée par un binôme de professeur·e·s qui change tout au long de l'année) de 15h à 16h.

Les clarinettes de l'orchestre sont en UT.

École de musique associative : environ 5h de service par semaine (le mercredi)

Les cours à l'école de musique (enfants & adultes) sont partagés entre des cours d'instruments et des moments d'ateliers collectifs pendant lesquels des élèves jouant de différents instruments sont mélangés pour apprendre à jouer ensemble. Les moments collectifs sont encadrés par plusieurs professeur·e·s (même équipe pédagogique que pour l'orchestre à l'école). Le répertoire commun est décidé en début d'année par l'équipe pédagogique, issu généralement des musiques traditionnelles du Massif Central. L'apprentissage est oral.

La plupart des élèves en clarinette ont un instrument en Sib.